

## **EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL**

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe, tenue à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le mardi 19 avril 2022, à 18 h 30.

## Résolution 22-275

Adoption du premier projet de règlement numéro 350-123 modifiant le Règlement numéro 350 en ce qui a trait à diverses dispositions

Il est proposé par Claire Gagné Appuyé par Annie Pelletier

Et résolu ce qui suit :

- D'adopter le premier projet de règlement numéro 350-123 modifiant le Règlement numéro 350 afin :
  - d'apporter une précision quant à la définition de « Bâtiment en rangée »;
  - qu'une partie du territoire actuellement incluse dans les zones 10028-H-07, 10040-H-14, 10042-R-01 et 10010-X-13 fasse désormais partie des nouvelles zones d'utilisation résidentielle et récréative 10028-H-07, 10040-H-14, 10044-H-14, 10045-H-14, 10046-H-21 et 10042-R-01;
  - de modifier certaines zones tampons identifiées au plan de zonage;
  - d'autoriser le groupe d'usages « Institution II (Équipement desservant la Ville) » dans la zone d'utilisation résidentielle 3046-H-01 et d'y retirer l'obligation d'aménager une zone tampon pour un usage « Institutionnel »;
  - d'autoriser les groupes d'usages « Institution II (Équipement desservant la Ville) »
    et « Institution III (Équipement desservant la population de la région) » dans la zone d'utilisation institutionnelle 4194-P-01.

L'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement est fixée au 16 mai 2022, à 18 h 30, en la Salle du Conseil de l'hôtel de ville de Saint-Hyacinthe.

Adoptée à l'unanimité

Copie certifiée conforme, le 20 avril 2022

ATTIVE LA

Greffière de la Ville